

FILIÈRE VITICOLE

DEMANDE DE SUBVENTION

- 136 Bis -

1 - Renseignements concernant le demandeur :

Nom, prénoms, raison sociale :

Adresse, n°, rue, Lieu-dit :

Commune de : Code Postal :

N° téléphone : Portable :

Adresse e-mail : Date de naissance :

PROFESSION DU DEMANDEUR :

Agriculteur à titre principal ou à titre secondaire :

Associé d'une EARL, SCEA, SARL, SA ou d'un GAEC, GFA (2) :

2 - Objet de la demande :

- ÉTUDES OU DIAGNOSTICS TECHNIQUES

- EQUIPEMENT DE VINIFICATION

- MATÉRIEL VITICOLE

- AUTRES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION CONSTRUCTION RENOVATION EXTENSION

- TRAITEMENT DES EFFLUENTS VINICOLE VITICOLE

- AUTRES PROJETS (exemple : développement commercial)

.....

.....

IMPORTANT : Les demandes de subvention pour des investissements de production émanant de viticulteurs en caves particulières devront être accompagnées d'un projet concernant le traitement des effluents vinicoles.

3 - Montant total hors taxes des devis joints à la demande

MONTANT TOTAL HORS TAXES DES DEVIS JOINTS A LA DEMANDE :

Date prévue pour la réalisation des travaux ou l'acquisition du matériel :

4 - Plan de financement

Avez-vous sollicité d'autres demandes de financement public ? OUI NON

Si OUI, lesquels ?

CONSEIL RÉGIONAL % €

LEADER % €

FRANCEAGRIMER % €

AUTRES (précisez) : % €

Avez-vous contracté un prêt bancaire pour financer votre projet ? OUI NON

Si oui, pour quel montant ? €

5 - Renseignements concernant l'exploitation agricole

Numéro SIRET :

Code NAF : Date d'installation :

Nombre d'ETP : SAU Totale : ha
dont en AB : ha

Nombre d'ha en vigne :

Activité principale de l'exploitation :

Production sous signe officiel de qualité OUI NON

- Si OUI, indiquez : Label rouge IGP AOC CCP Autres

Démarches environnementales OUI NON

- Si OUI, indiquez : AB DEMETER HVE AREA

Type de commercialisation : COOP NEGOCE VENTE DIRECTE/CC

Autres :

Si vente directe

adhésion à un réseau

OUI NON

- Si OUI, indiquez :

Bienvenue à la ferme

Marché producteurs de pays

Vignobles et découverte

Accueil Paysan

Autres :

6 - Décrivez-nous votre projet

7 - Engagement du demandeur

Je certifie sur l'honneur (nom, prénom) :

- Être à jour de mes obligations fiscales,
- Respecter les règles d'urbanisme, de construction et sanitaires,
- Ne pas avoir engagé les travaux ou acheté le matériel,
- Être aux normes pour la gestion des effluents.

Par ailleurs, je m'engage à informer le Conseil départemental des difficultés qui pourraient intervenir sur mon exploitation et modifier mon projet de développement.

Date :

à, le

Signature :

8 - Mentions légales protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles figurant dans les documents remis lors de l'inscription au dispositif ont pour finalité l'étude, l'instruction et le suivi de votre demande.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement soit 5 ans.

Le département de la Gironde est responsable de ce traitement relevant d'une mission d'intérêt public et seules les personnes habilitées ont accès à vos données. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'union européenne.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (règlement général de protection des Données - RGPD et loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Ce traitement ne fait pas l'objet de profilage et vous pouvez aussi définir le sort de vos données après votre décès.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse DGAT-DCDT@gironde.fr

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (Règlement (UE) 2016/679) tout usager a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Dossier complet à transmettre à :

DCDT - SAFT
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

Tournez la page s'il vous plait...

Communication et publicité

Tout bénéficiaire d'une aide départementale s'engage à :

- apposer le logo du Département sur l'ensemble des outils d'information et de communication dont dispose la structure
- insérer le logo avec un lien interactif sur son site internet
- pour les travaux, réaliser un panneau de chantier et afficher le logo et montant du financement départemental pendant toute la durée des travaux et transmettre une photographie du panneau de chantier
- dans le cas d'études, le logo devra figurer sur tout document remis par le cabinet d'étude
- inviter systématiquement le Président du Conseil départemental de la Gironde au lancement d'une action et à l'inauguration de toute opération subventionnée.

Le logo du Département est disponible en téléchargement sur gironde.fr

Contact communication : dgsd-dircom@gironde.fr

Le non respect de ces modalités peut entraîner la remise en cause de la subvention.

Pièces à joindre à la demande de subvention

1. Un relevé d'identité bancaire nécessaire au versement de la subvention.
2. Pour les sociétés (EARL, GAEC, GFA, SARL, SA, SCEA, SAS, EURL), une photocopie des statuts laissant apparaître les différents actionnaires et le nombre de parts détenues par chacun des actionnaires.
3. **Si vous constituez pour la 1^{ère} fois un dossier de demande auprès du Conseil départemental de la Gironde :**
Merci de fournir un justificatif mentionnant votre n° SIREN :
 - ⇒ Extrait K-Bis => cas d'une société
 - ⇒ Extrait du répertoire national des entreprises (INSEE) => cas d'une entreprise individuelle.
4. Attestation de la Mutualité Sociale Agricole concernant la qualité d'exploitant agricole et le versement des cotisations sociales.
5. Copie du dernier avis d'imposition.
6. Document justifiant des démarches de production sous signe de qualité, environnementale ou en réseau de vente directe (citées cadre 5 du formulaire).
7. Justificatif attestant de la date d'installation pour les installés depuis moins de 5 ans.
8. Les devis descriptifs et estimatifs du matériel et/ou des travaux - Le taux et le montant de la T.V.A. doivent être indiqués. Merci de bien distinguer les devis par bâtiment lorsque la demande en concerne plusieurs.
9. Copie de la dernière déclaration de récolte
10. Document justifiant d'une installation de traitement des effluents de chai.

Pour les bâtiments :

- Justificatif de dépôt de permis de construire.
 - Certification de la propriété du terrain ou un extrait de la matrice cadastrale où se situe le bâtiment.
Si le demandeur n'est pas le propriétaire, il fournira l'autorisation écrite de ce dernier.
1. Un plan de situation (ou extrait de carte) à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain par rapport au bourg de la commune.
 2. Un plan de masse (à une échelle comprise entre 1/100 et 1/500) précisant : l'orientation, les limites de propriété, la section et le numéro de parcelle.
 3. Les dessins d'exécution cotés à l'échelle de 2 cm par mètre de préférence :
 - a) plans complets de chacun des niveaux du logement ou de l'immeuble concerné,
 - b) plans coupes sur la hauteur des baies, les pentes de couvertures,
 - c) les dessins des quatre façades dans le cas d'un bâtiment neuf ou seulement des façades modifiées lorsque le projet se rapporte à l'aménagement d'un bâtiment existant.
 4. Pour les projets concernant l'accueil et la commercialisation, avis de la structure de développement touristique du secteur (OTSI) ou du réseau "Bienvenue à la ferme"

IMPORTANT :

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET PARVENUS DANS LES DÉLAIS SERONT INSTRUITS.